



**LE NOUVEAU *RÈGLEMENT*
*SUR LES PREMIERS SOINS***
ne vous coûtera pas les yeux de la tête.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui à un atelier de la CSSIAT.



Sauvez des vies et des membres. Inscrivez-vous dès maintenant.

Le 1^{er} janvier 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick adoptera le *Règlement sur les premiers soins* qui s'appliquera aux lieux de travail. Le *Règlement* modifié :

- normalisera les exigences en matière de formation;
- formalisera les communications au travail en cas d'urgence;
- donnera un caractère officiel au protocole de transport en cas d'urgence.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) offre des ateliers gratuits pour aider les entreprises à mieux connaître leurs nouvelles responsabilités en vertu du nouveau *Règlement*.

Découvrez ce que votre entreprise doit faire pour satisfaire aux nouvelles exigences. **Inscrivez-vous dès aujourd'hui** en composant sans frais le 1 800 222-9775 ou en visitant le site *www.whscc.nb.ca*.

Pour visionner le *Règlement sur les premiers soins*, rendez-vous à <http://www.gnb.ca/0062/regl/2004-130.htm>.